



FONDATION DE NICE PATRONAGE SAINT PIERRE - ACTES

SECTEUR ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

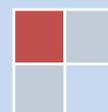
6 avenue de l'Olivetto
06000 NICE

☎ 04.93.53.17.00
☒ 04.93.53.17.18
sas.olivetto@psp-actes.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU 03/10/2016 AU 12/06/2017



HALTE DE NUIT



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION : LA CONDITION DES PERSONNES SANS ABRI

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU DISPOSITIF "HALTE DE NUIT"

3. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LA HALTE DE NUIT

- 3.1 UN ACCUEIL ADAPTE
- 3.2 LES MOYENS MATERIELS
- 3.3 LES MOYENS HUMAINS

4. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- 4.1 L'ACCUEIL DES PERSONNES SANS LOGEMENT
- 4.2 LE TRAVAIL EN RESEAU

5. FREQUENTATIONS ET ELEMENTS STATISTIQUES

- 5.1 LES DEMANDES D'HEBERGEMENT
- 5.2 LES ACCUEILS PASSAGERS EN SOIREE
- 5.3 LES ACCUEILS PETIT DEJEUNER DU MATIN
- 5.4 UN LIEU DE PASSAGE ET D'HEBERGEMENT
- 5.5 LES PRESTATIONS PROPOSEES A LA HALTE DE NUIT

6. PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES A LA HALTE DE NUIT

- 6.1 TOPOLOGIE

7. CONCLUSION

8. ANNEXES

1. INTRODUCTION : LA CONDITION DES PERSONNES SANS ABRI

La Halte de Nuit est un maillon du dispositif de prise en charge des personnes sans abri. Elle constitue une première étape pour permettre à ces personnes de reprendre contact avec un hébergement. Elle est parfois une marche vers la réinsertion.

DES TRAJECTOIRES DE VIE MULTIPLES FAITES DE RUPTURES ET D'ACCIDENTS DE VIE

A la Halte de Nuit, nous accueillons principalement des hommes (35 places). Cette saison nous avons mis en place 12 places dédiées à l'accueil des femmes. Cette extension de la Halte de Nuit nous permet d'accueillir plus de personnes. En moyenne, nous accueillons 50 personnes par soir. Du fait de nos critères d'admission, nous accueillons essentiellement des personnes de plus de 50 ans, malades ou vulnérables.

Les personnes accueillies à la Halte de Nuit sont des personnes "grands exclus", et/ou ayant subi des ruptures diverses comme le chômage, les ruptures familiales, l'expulsion du logement, ...

UN POINT COMMUN : ETRE PRIVE DE "CHEZ SOI"

Etre privé d'un "chez soi" ne permet pas d'exercer pleinement tous ses droits de citoyen qui se traduit en termes de protection et d'épanouissement personnels, de possibilité d'exercer ses droits (domiciliation), de sécurité (protection des biens), de santé (suivre un traitement), de mobilité (un lieu pour entreposer ses biens), d'emploi, de culture (les biens culturels sont largement accessibles depuis le domicile : lecture, image, musique, ...), de vie relationnelle (recevoir des personnes choisies).

Etre privé d'un logement, c'est aussi ne pas disposer d'espace privé, de "chez soi" différent de l'espace public, c'est ainsi livrer son intimité au regard des autres, perdre la maîtrise de son rythme de vie (sommeil, repas,...), de sa vie relationnelle, dépendre d'autrui pour soigner son corps et sauvegarder ses biens.

La nouvelle menace qui pèse aujourd'hui sur ces personnes est la fracture numérique et leurs difficultés à pouvoir traiter leurs démarches administratives et personnelles via internet. La Fondation va mettre en œuvre un plan pour lutter contre cette fracture et proposer aux usagers de la Halte de Nuit un accès internet.

UN PUBLIC HETEROGENE

Plusieurs facteurs de vulnérabilité, s'entremêlent et se conjuguent :

Vivre à la rue

- Les souffrances psychiques, voire psychiatriques
- Les comportements d'addictions (alcool, substances psychoactives)
- L'isolement et les ruptures familiales
- Les situations administratives non régularisées
- L'absence de perspectives : emploi, logement, insertion, santé

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA HALTE DE NUIT

La Halte de Nuit est un lieu d'accueil et de repos pour les personnes sans abri ouvert de 20h à 8h du matin, 7/7 jours pour la période hivernale allant du 3 octobre 2016 au 12 juin 2017. Elle a pour mission d'offrir aux personnes sans logement, un endroit chaleureux, sécurisé et sécurisant pour passer la nuit sans limitation de nuitées dans le temps.

L'accueil des femmes se fait une heure plus tôt que celui des hommes pour qu'elles puissent bénéficier d'un accueil privilégié ; elles dorment dans des chambres à trois ou quatre personnes ; elles ont de ce fait une salle de bain et des toilettes dans chaque chambre pour un meilleur confort.

Les personnes accueillies peuvent se restaurer, se laver, accéder à des soins de première nécessité et rencontrer une équipe de personnel accueillant et/ou de travailleurs sociaux disponibles pour les écouter et les orienter si besoin.

Notre action vise à concourir à la création ou à la restauration du lien social et à l'amélioration de l'estime de soi.

La Halte de Nuit est un lieu d'accueil à "bas seuil d'exigence" qui cherche à être au plus près des besoins des usagers. Elle est complémentaire aux autres types d'hébergements d'urgence existants sur la ville de Nice.

3. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LA HALTE DE NUIT

3.1 UN ACCUEIL ADAPTE

La Halte de Nuit est un lieu d'accueil immédiat, anonyme et sans jugement, dans le respect de la dignité des personnes.

Les personnes seules ou en couple sont accueillies comme elles se présentent, à savoir avec leurs problèmes d'addictions (tabac, alcool, substances psycho-actives), leurs problèmes psychiatriques, leur état de souffrance psychique, une hygiène parfois relative et aussi avec leur animal de compagnie.

3.2 DES MOYENS MATERIELS

Les locaux, d'environ 400m², sont situés au **3 et 8 rue Balatchano**, dans le quartier du Port de Nice. La structure propose 47 places. En cas d'alerte grand froid de niveau 2, la capacité d'accueil peut être augmentée de 5 places et passer à 52 places.

Dans cette structure, il est proposé aux usagers un lit de camp qui leur permet de se reposer.

A l'étage, deux espaces se font face, deux dortoirs pour les hommes et quelques places au rez-de-chaussée pour les personnes malades ou à mobilité réduite. Ces deux espaces, avec un accès distinct, permettent de préserver davantage l'intimité des personnes accueillies. Celles-ci ont désormais accès, à l'étage, à un WC et une douche.

En ce qui concerne les sanitaires et les douches, la Halte de Nuit offre 6 WC, dont 2 équipés pour personnes handicapées et 5 douches, dont 2 pour personnes handicapées.

L'hébergement des femmes se fait dans le bâtiment du 8, il y a 4 chambres avec chacune une salle de bain et toilettes qui peuvent accueillir 12 personnes. Dans ce bâtiment se trouve aussi l'antenne passagère, deux bagageries, une chambre PMR, le bureau du chef de service et la réserve.

3.3 LES MOYENS HUMAINS

L'équipe se compose de 15 personnes au total. Trois agents d'accueil à temps plein assurent les soirées du lundi au vendredi de 16h à 00h et deux surveillants de nuit assurent les nuits du lundi au vendredi matin de minuit à 8h. 10 personnes à temps partiel viennent compléter cette équipe afin qu'il y ait toujours 3 accueillants en soirée de 18h à minuit et 2 surveillants de nuit. 2 agents de sécurité viennent renforcer l'équipe de 20h à 22 h00 dont 1 qui reste jusqu'à 8h00.

La Halte de Nuit a assuré une permanence sociale tous les lundis et vendredis matins.

La Halte de nuit a accueilli 2 stagiaires : 1 en première année de BTS CESF, 1 stagiaire en deuxième année d'éducateur spécialisé.

4. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

4.1 L'ACCUEIL DES PERSONNES SANS LOGEMENT

Les personnes se présentent spontanément à la porte de la Halte de nuit, il n'est pas indispensable d'être orienté par un service partenaire ou un travailleur social, toutefois l'orientation vers la Halte de Nuit peut être réalisée aussi par : (115, SAMU Sociaux, Services d'Accueil et d'Hébergement, Associations Caritatives, CHU, ...).

Une priorité à l'accueil est donnée aux personnes que l'équipe évalue vulnérables, c'est à dire aux personnes âgées, malades, aux femmes et aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux personnes accompagnées d'un animal car elles ne sont reçues nulle part ailleurs.

Afin de garantir l'accès de la Halte de Nuit à des personnes très désocialisées et/ou fragiles, un protocole a été mis en place avec le 115. Il s'agit pour la Halte de Nuit de "réserver" deux places d'accueil à l'équipe de maraude du SAMU Social Croix Rouge et ce jusqu'à 21h00. Les personnes qui ne peuvent pas être admises sont orientées vers les autres structures d'hébergement d'urgence

Une fois accueillies dans les locaux de la Halte de Nuit les personnes sont informées du règlement intérieur par le biais d'un livret d'accueil (voir Annexes). Le règlement intérieur qui se veut souple et adapté à ce public est également affiché à l'intérieur des locaux. De par la loi, il interdit la consommation d'alcool, tabac, drogues ; toutefois les personnes accueillies ont la possibilité de sortir aux heures de pauses cigarettes jusqu'à minuit (cf. règlement intérieur).

Les personnes en état d'ébriété, sous l'emprise de stupéfiants ainsi que les personnalités difficiles, sont accueillies dans la limite du gérable, ceci afin de s'adapter aux publics les plus marginalisés et désocialisés. Cette souplesse du cadre d'intervention induit un accueil que l'on souhaite chaleureux et personnalisé.

Cependant, si l'accueil est ouvert à tous, il est important de garantir un cadre sécurisant à l'intérieur de la Halte de Nuit pour le bien-être et la tranquillité des personnes accueillies mais aussi des salariés.

Ainsi, tout acte de violence verbale et/ou physique est prohibé et peut être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité de l'acte.

La présence constante et la vigilance de personnels accueillants et/ou de travailleurs sociaux, ainsi qu'un Agent de Prévention et de Sécurité la nuit permet, outre d'assurer et garantir la sécurité, de rompre avec la logique de la rue auxquelles les personnes sans abri sont confrontées quotidiennement : violences physiques, psychologiques, vols d'argent, de vêtements, de papiers.

La disponibilité des personnels accueillants et/ou de travailleurs sociaux et le contexte de la nuit permet pour certaines personnes de rompre l'isolement dans lequel elle se trouve la journée, seules, livrées à elles-mêmes. Ce contexte moins conventionnel que dans un bureau peut permettre aux personnes, d'évoquer leur histoire et leur parcours de vie et facilite la création d'une relation de confiance.

Aussi la pluralité des intervenants de la Halte de Nuit renforce la qualité d'écoute et offre une diversité dans les approches face à un public très divers.

L'accompagnement des personnes par les travailleurs sociaux présents tous les soirs de la semaine de 19h00 à minuit, permet de mieux appréhender la situation sociale des personnes reçues. L'objectif étant d'accompagner la personne dans un projet réaliste et réalisable, en fonction de l'existant et de ses motivations.

Les personnes accueillies n'ont pas toujours des demandes concrètes, mais un véritable besoin d'être entendues, reconnues dans leur parcours, d'être comprises et acceptées telles quelles sont.

Pour celles qui ont des demandes particulières, et qui sont en rupture de liens avec leurs travailleurs sociaux référents, elles ont accès aux informations par le biais des travailleurs sociaux présents. D'autres ne dépendent d'aucun service social ; les personnes relevant de l'allocation adulte handicapé, celles qui sont en cours de transfert des prestations sociales, les personnes qui bénéficient des ASSEDIC, ...

Toutefois, dans un grand nombre de situations, les demandes des personnes relèvent de service/structure déjà existant(e), qu'elles connaissent déjà et qui les ont suivies, ou les suivent encore (Service Social, autres services de ACTES, organismes de tutelle, ...).

Cette action de recentrage permet de discuter avec les personnes du sens des démarches qu'elles effectuent à l'extérieur, auprès de ces services : ce à quoi elles peuvent aboutir, quel investissement est nécessaire, ... C'est aussi une remise en question de leur motivation, de leur engagement. C'est amener les personnes à mieux recadrer leurs attentes avec le bon interlocuteur et lutter contre un éventuel éparpillement.

Pour un certain nombre, des démarches concrètes ont pu être entreprises. Il s'agit d'orientations vers des services d'hébergement d'urgence pour des personnes pouvant relever du dispositif et, au besoin, ont abouti à des prises en charge en C.H.R.S et/ou vers des services de soins spécialisés. Nous orientons également vers les organismes instructeur du RSA, les structures pouvant effectuer des domiciliations, pouvant les aider dans leur recherche d'emploi (rédaction de CV, de lettres de motivation),

Les liens réalisés avec les services de jour permettent :

- d'apporter aux travailleurs sociaux référents des éléments complémentaires utiles à la compréhension de la situation des personnes.
- de reprendre avec les personnes le projet global de réinsertion évalué par le travailleur social référent et les démarches qui s'y rattachent.

4.2 LE TRAVAIL EN RESEAU

Nous partageons, avec l'ensemble des intervenants auprès de la population des sans abris, un désir commun d'inscrire nos actions en partenariat. Nous cherchons donc à identifier chaque structure dans ses missions et ses modes de fonctionnement.

Nous échangeons aussi sur les situations des personnes, les orientations, les projets, ...

Un véritable partenariat est mis en place avec :

- le 115 (coordinateur des différents services d'hébergement d'urgence du département)
- l'Accueil de Nuit de la Ville de Nice
- l'Accueil de Jour Municipal
- Les SAMU sociaux
- MEDECINS DU MONDE
- la PASS
- Centre Maupassant (lits halte soins santé)
- le Service Social de l'Hôpital Saint Roch
- les Services de Soins Spécialisés
- les différents services d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence
- Le Club Franco Africain
- La Mairie de Nice
- Le Vétérinaire

Ainsi, un certain nombre de réunions de concertation sont proposées aux différents services opérant dans le dispositif hivernal :

- réunion mensuelle du 115, visant à proposer la solution d'hébergement la plus adaptée au public rencontré
- réunion d'Inter-Secours Nice, rencontre avec les autres associations et services travaillant dans le champ de la lutte contre l'Exclusion et échange d'informations

Cette organisation permet d'opérationnaliser l'inscription de La Halte de Nuit dans les dispositifs hivernaux d'aide au public sans abri.

5. FREQUENTATION ET ELEMENTS STATISTIQUES

5.1 LES HEBERGEMENTS

La capacité d'accueil est de 47 places, toutefois nous nous adaptons aux conditions météorologiques, et en fonction des problématiques du public reçu. Nous avons cinq places d'urgence et, à la demande de M. le Préfet, la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil à 52 places.

Cette saison nous avons pris la responsabilité d'accueillir 35 hommes chaque nuit et 15 femmes ; cette augmentation a pu se faire car le bâtiment dédié aux femmes pouvait accueillir plus de femmes que prévu.

La réalité est que certaines nuits plus difficiles ont augmenté le nombre de personnes accueillies.

Un maximum de 43 hommes et 18 femmes ont pu dormir à la halte de nuit cette saison.

La Halte de Nuit a hébergé, du 03/10/2016 au 12/06/2017, **857** personnes différentes pour un total de **12506** nuitées pour **8** mois et **11** jours d'ouvertures, soit une moyenne de **49,5** personnes accueillies par nuit pour dormir.

De plus, nous pouvons noter que **1004** personnes qui n'ont pas dormi la viennent le matin pour prendre un petit déjeuner.

5.2 LES ACCUEILS PASSAGERS EN SOIREES

Nous ne pouvons pas satisfaire toute les demandes d'hébergement. Les usagers qui ne peuvent pas être hébergés à la Halte de Nuit sont accueillis à l'antenne passagers.

2314 personnes ont été reçues à l'antenne passagers en soirée, ont pris un repas, une boisson chaude ou froide, ont chargé leur téléphone portable, ont trouvé une écoute.

Cette mission de la Halte de Nuit complète le dispositif. Elle illustre la conception de départ. Il s'agit d'offrir au plus grand nombre un lieu pour souffler, reprendre ses forces, se restaurer, faute d'être hébergés.

5.3 LES ACCUEILS PETIT DEJEUNER DU MATIN

D'autres personnes demeurant dans le quartier, souffrant de solitude ou se sentant fragiles, arrivent en cours de nuit ou passent la soirée entière quelquefois à se confier aux personnels.

En ce sens, le fonctionnement de La Halte de Nuit, **seul lieu d'écoute ouvert toute la nuit à Nice**, semble pouvoir répondre à la problématique d'isolement d'une grande partie d'un public précarisé ou en souffrance.

5.4 UN LIEU DE PASSAGE ET D'HEBERGEMENT

Nombre de Nuits	Nombre de Personnes
Moins de 10	629
De 19 à 19	107
De 20 à 40	75
Plus de 40	46

Les nuits ne sont pas forcément consécutives.

Pour la grande majorité des personnes accueillies, la Halte de Nuit est un mode d'hébergement de courte durée. Souvent un "dépannage" avant qu'un autre mode d'hébergement prenne le relais (hébergement chez un tiers, autre type d'hébergement d'urgence, squat, ...), qu'un emploi débute, ou un départ en service de soins, ou encore vers un autre département. Le nombre de personnes n'ayant passée qu'une nuit à la Halte est révélateur du caractère itinérant d'une bonne partie du public (routards, étrangers de passage sur Nice). Quelques personnes ont pu manifester leur insatisfaction quant aux prestations offertes par la Halte et ne sont pas revenues

Un certain nombre s'est fidélisé au lieu, 46 personnes ont dormis plus de 40 nuits, y prenant ses marques, ses habitudes. C'est dans cette tranche de personnes que l'on retrouve les usagers les plus fragiles, souffrant de problèmes de santé lourds et n'ayant accès à aucun autre type d'hébergement.

L'effet de sédentarisation des usagers concerne les personnes âgées et les femmes. Pour autant, les personnes s'étant présentées plus de dix nuits auraient probablement souhaité être admises plus souvent, chose impossible à cause du nombre limité de place et de nos critères d'admission.

5.5 LES PRESTATIONS PROPOSEES A LA HALTE DE NUIT

L'Aide alimentaire

L'ouverture de la Halte de Nuit à 20h ne permet pas aux personnes qui s'y présentent de bénéficier de la distribution alimentaire en maraude. Aussi, proposer un repas chaud permet de nourrir les personnes en demande d'hébergement.

En moyenne, 35 repas chauds sont servis chaque soir et 15 sandwiches, 200 boissons chaudes (soir et matin) et 40 petits déjeuners (céréales, lait, pain, beurre, confiture).

L'Accès aux soins

Les interventions hebdomadaires de Médecins du Monde et du club Franco Africain permettent un suivi médical des usagers.

A chaque passage de l'équipe médicale de Médecins du Monde environ deux fois par semaine parfois plus, et du club Franco Africain tous les mercredis soir, nous informons et nous sollicitons les personnes qui nous font part de leurs problèmes de santé ou celles qui montrent des problèmes de santé afin qu'un diagnostic médical puisse être établi. Ce diagnostic participe à l'accès à la santé des personnes en situation précaire.

Enfin, l'équipe de Médecins du Monde et le club Franco Africain délivre à l'équipe les conseils d'hygiène et de précaution concernant certaines affections : poux de corps, gale, tuberculose, ...

220 personnes ont bénéficié de consultations médicales.

L'Accès à l'hygiène corporelle

Nous disposons de 5 douches, dont 2 équipées pour personnes handicapées et nous avons comptabilisé en moyenne 20 douches chaque soir et matin, sur la période d'ouverture. Nous distribuons gratuitement pour cela, gel douche, shampoing, dentifrice et brosse à dent, rasoir et crème à raser. Nous mettons à disposition des serviettes de toilettes et draps de bain que nous lavons à la Halte de Nuit.

La question de l'hygiène corporelle peut être abordée avec les personnes qui présentent une hygiène corporelle relative mais en aucun cas elles n'ont l'obligation de prendre une douche, même si nous la pensons indispensable. Nous mettons en place des protocoles de traitement de la gale ou des poux lorsque cela est nécessaire.

Nous avons été amenés à faire du dépannage vestimentaire en très grand nombre : lingerie, pantalons, pulls, tee-shirts, vestes chaudes, bonnets, écharpes et chaussures.

Les prestations de coiffure

170 personnes ont bénéficié d'une coupe de cheveux délivrée par une coiffeuse professionnelle, bénévole qui vient sur place, une fois par semaine.

La bagagerie

153 personnes ont pu déposer des affaires à la bagagerie :

- 102 hommes
- 51 femmes

Les orientations

L'action de La Halte ne s'arrête pas à la porte d'entrée. Nous sommes aussi amenés à tenir compte des demandes de mise à l'abri des personnes qui ne peuvent pas dormir à la Halte faute de places disponibles et qui restent devant la porte en attente d'un hébergement.

Nous avons orienté des personnes vers :

- L'accueil de nuit 34
- Des hôtels meublés 13
- Le SIAO 4
- L'aide aux transports 2
- Les CHRS 2
- Le centre Maupassant 5
- Une hospitalisation + Cures 2
- ADOMA 2

Le respect du règlement intérieur et de la vie en collectivité

En application du règlement intérieur de la Halte de Nuit, nous avons exclu définitivement pour la saison 7 personnes pour faits graves (violence et insultes envers le personnel et les usagers, vols) et 4 personnes pour moins d'un mois pour des comportements inadaptés en collectivité et non respect du règlement.

6. PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES A LA HALTE DE NUIT

6.1 TYPOLOGIE

Sexe

Hommes	Femmes
700	157

18 usagers étaient accompagnés d'animaux.

Tranches d'âge

18/20	16
20/25	104
25/30	35
30/35	78
35/40	69
40/45	76
45/50	113
50/55	102
55/60	95
60/65	59
65/70	91
70 et +	19

On observe un accueil relativement important de personnes de plus de 60 ans. Ce public, souvent atteint de problèmes de santé importants, pourrait, dans certains cas, relever de centres sanitaires ou de Maisons de Retraite médicalisées, mais souhaite conserver une certaine autonomie, quitte à vivre dans des conditions difficiles. Bien souvent, les addictions rendent difficiles les admissions dans ces établissements.

18/35	27,20 %
35/50	30,10 %
51 et +	42,70 %

Nationalité

Nationalité	Nombre	%
Française	8504	68
Etrangère	4002	32

Les usagers étrangers sont aussi bien issus l'union européenne que d'autres pays hors union européenne.

7. CONCLUSION

Cette année nous avons beaucoup travaillé pour réduire les nuisances au voisinage. Nous sommes intervenus à 2 niveaux :

- Des interventions régulières, toutes les nuits sur la propreté avec balayage et nettoyage au jet d'eau de la rue.
- Une vigilance extrême pour demander à nos usagers et à d'autres personnes de passage de ne pas dormir dans la rue et à proximité, dans les entrées d'immeuble ou de garage.

Nous avons reçu différents témoignages de la satisfaction de certain riverain et nous leur laissons la conclusion au président du Conseil syndical d'une copropriété voisine :

" Cet hiver, j'ai noté la présence de personnes plus ou moins sobres dans le hall de d'entrée de notre parking. Il en découle une insalubrité et une insécurité...

Une fois informé de cette situation, les hommes de la Halte de nuit ont mis en place des rondes toutes les heures, afin de les déloger et de les guider vers la Halte de nuit lorsque cela est possible...

Je viens par la présente remercier l'action passée qui permet le maintien de la cohésion sociale de notre quartier , tout en assurant le service d'accueil de nuit des femmes et des hommes les plus démunis... »

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Date et horaires

La Halte de nuit est ouverte pour vous 7 jours sur 7 du 3 octobre 2016 au 12 juin 2017 de 19h à 8h du matin.

Critères d'admission

La Halte de nuit ne pouvant pas faire entrer toutes les personnes qui se présentent, nous acceptons en priorité :

- Les femmes
- Les personnes les plus âgées
- Les personnes de santé fragile

Formalités à l'entrée

Nous vous demandons à votre arrivée quelques renseignements sur votre identité sans demande de justificatifs (nom, nationalité, âge), qui serviront uniquement à élaborer des statistiques. Votre ANONYMAT est donc préservé

Les animaux

Les animaux qui vous accompagnent sont admis sous deux conditions :

- qu'ils soient bien tenus : en laisse, en cage...
- qu'ils ne dérangent pas les personnes accueillies

Le couchage

Pour dormir, vous aurez à votre disposition :

Un fauteuil inclinable avec un drap à usage unique accompagné d'une couverture. Les fauteuils ne peuvent être réservés. Le couchage à terre est impossible pour des raisons d'hygiène

Les repas

Un repas est servi tous les soirs en début de soirée et le petit déjeuner le matin avant le départ

Un service de collations est assuré également (café, chocolat, thé, biscuit, nourriture d'appoint,...).

L'hygiène

La Halte est équipée de trois douches et quatre WC, des serviettes de toilette vous sont prêtées, des produits d'hygiène, de toilette et de rasage sont à votre disposition.

Respect du voisinage

Pour des raisons de sécurité et respect du voisinage, des pauses cigarettes vous sont proposées à : 21h00, 22h00, 23h00 et 00h00 ainsi que le matin à 06h30.

Nous vous demandons de ne pas faire de bruit afin de ne pas déclencher des plaintes du voisinage et permettre à la Halte de nuit d'exister longtemps et de ne pas jeter vos détritiques dans la rue, une poubelle et un cendrier ont été placés à cet effet.

- **La consommation de tabac, alcool ou autre drogue est interdite dans le local.**

Toute manifestation de violence verbale ou physique, de vols ou de non-respect de ces quelques règles peut être sanctionnée par une exclusion temporaire voire définitive pour le bien être et la sécurité de tous !

Toute l'équipe de la Halte vous remercie et vous souhaite une bonne soirée

L'ANNEXE DE LA HALTE DE NUIT

RÈGLEMENT DE L'ANNEXE

L'Annexe est ouverte 7 jours sur 7 de 20h20 à 21h40 par roulement de 8 personnes maximum.

Nous vous demandons à votre arrivée quelques renseignements sur votre identité sans demande de justificatifs (nom, prénom, nationalité, âge), qui serviront uniquement à élaborer des statistiques. Votre anonymat est préservé

Les animaux pourront vous accompagner, sous deux seules conditions :

- qu'ils soient tenus en laisse
- qu'ils ne dérangent pas les personnes accueillies.

L'annexe se veut être un endroit convivial, chaleureux et sécurisant pour tous.

Un service de collations est assuré (café, thé, sandwich (15 maximum), soupe, etc...)

Pour permettre de vous poser, vous aurez à votre disposition :

- une table de bar
- un tabouret

Vous disposez d'un lieu pour vous restaurer, et utiliser les sanitaires.

ATTENTION, l'Annexe est un lieu de passage. Un roulement d'une vingtaine de minutes permet à tous les usagers non accueillis sur la Halte de Nuit de profiter de ce lieu

Pour des raisons de sécurité et respect du voisinage, nous vous demandons de bien vouloir quitter le lieu à :

- Entrée à 20h20 : 20h40
- Entrée à 20h40 : 21h00
- Entrée à 21h00 : 21h20
- Entrée à 21h20 : 21h40

En contrepartie l'équipe de l'Annexe et de la Halte de Nuit vous demande :

- De respecter le lieu, les personnes accueillies et l'équipe.
- De ne pas faire de bruit afin de ne pas déclencher des plaintes du voisinage et permettre à l'Annexe d'exister longtemps.
- De ne pas jeter vos détritres dans la rue, une poubelle et un cendrier ont été placés à cet effet.
- La consommation de tabac, alcool ou autre drogue est interdite dans le local.

Enfin !

Toute manifestation de violence verbale ou physique, de vols ou de non-respect de ces quelques règles peut être sanctionnée par une exclusion temporaire voire définitive pour le bien être et la sécurité de tous !

Toute l'équipe de l'Annexe de la Halte de Nuit vous remercie et vous souhaite une bonne soirée !

LA HALTE DE NUIT reçoit le soutien et le financement de

- l'Etat
- la Ville de Nice



LA HALTE DE NUIT

*vous souhaite la bienvenue
toutes les nuits de 20h à 8h*

3 rue Balatchano

06300 NICE

Tél/Fax : 04.93.89.17.99

A **LA HALTE DE NUIT**, vous pouvez :

- faire une pause
- passer la nuit
- boire un café, du thé
- manger un bout
- prendre une douche
- être écouté

Pour faciliter vos démarches, nous sommes là pour vous informer et vous accompagner.

D'autres partenaires, comme le Samu Social ou l'antenne médicale mobile de Médecins du Monde, sont présent également.



Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre le :

**115 : appel anonyme et gratuit
7 jours sur 7, de 9h à 23h**

LA HALTE DE NUIT est un lieu à vocation sociale. Conformément à la loi, on ne peut y consommer ni drogue, ni alcool, ni tabac.

LA HALTE DE NUIT est un lieu de vie convivial, tout acte de violence verbale ou physique est interdit.

LA HALTE DE NUIT est un lieu de passage : les bagages ou les objets divers ne peuvent pas y être laissés.

LA HALTE DE NUIT a des voisins, nous nous obligeons à les respecter.

LA HALTE DE NUIT est un lieu de vie collective, le manquement à ces quelques règles peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.